



Monsieur le Président de la CNRACL
Caisse des Dépôts et consignations
6, place des Citernes
33059 Bordeaux

Paris, le 20 mars 2023

Monsieur le Président de la CNRACL,

Monsieur le directeur de la caisse des dépôts et consignations,

Messieurs les commissaires du gouvernement de la sécurité sociale et du budget,

La réforme des retraites est pour le moins scandaleuse. Depuis plusieurs mois, la majorité des citoyens rejette ce projet et soutient la mobilisation sans faille de l'intersyndicale regroupant l'ensemble des syndicats représentatifs de la fonction publique, et au-delà toutes les travailleuses et tous les travailleurs. L'utilisation du 49-3 par le gouvernement est bien un aveu d'échec et de fébrilité. Il fait passer ainsi, en force, une réforme particulièrement injuste et injustifiée, sans même pouvoir permettre aux parlementaires de donner leur avis et donc celui du peuple.

Notre caisse de retraite est touchée par cette réforme qui impacte des millions d'agents de la FPT et de la FPH par le relèvement progressif de l'âge légal de départ et par l'allongement de la durée de cotisation, y compris pour les emplois classés en catégorie active, insalubre et sédentaire.

L'accélération du relèvement de la durée d'assurance pour atteindre le taux plein impacte les agents dès la génération 1961, c'est la première fois qu'une réforme touche les générations au premier rang avec autant de violence.

De plus, encore une fois, les femmes, dont les carrières sont hachées, sont les grandes perdantes de cette réforme qui annule les durées d'assurance liées à la maternité.

Par ailleurs, les 1200 euros bruts annoncés pour tous, ne concerneront que les agents ayant une carrière complète. En définitive cette mesure ne couvrira que quelques centaines de retraités par an. Quant aux métiers pénibles dans nos secteurs d'activité, ils ne sont même pas pris en considération malgré les conditions de travail dégradées, où le taux de sinistralité de nos branches est supérieur à celle du BTP. Nous ne pouvons que constater le manque de considération, et l'absence de prise en compte de la pénibilité au travail par l'ajout de ces deux années supplémentaires

à des personnels déjà usés et fragilisés par leurs conditions de travail très dégradées. Les difficultés qu'éprouvent les employeurs à reclasser la totalité des agents le nécessitant vont encore être aggravées par l'allongement souhaité de 2 ans de la durée de travail.

Le projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale 2023 devait être présenté à la séance du conseil d'administration de la CNRACL du 21 mars 2023 pour la réforme des retraites.

Les administrateurs du CA de la CNRACL, représentants des affiliés et des retraités, fortement opposés à cette réforme, en demandent le retrait.

Monsieur le Président, vous avez proposé d'annuler le Conseil d'Administration, les organisations syndicales du Conseil d'Administration avaient entrepris de ne pas y participer, afin de pouvoir participer aux différentes mobilisations intersyndicales, pour obtenir le retrait de cette réforme.

Ludovic DEGRAEVE

Représentant CNRACL de la CGT



Cyrille BELLANGER

Représentant CNRACL de la CFDT



Francis VOILLOT

Représentant CNRACL de FO

